AVIS D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DCNMP/..33.../T/2026-2027 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI STATION-SERVICE AU CENTRE CEFORE RUSI, SITUÉ DANS LA COMMUNE DE SHOMBO, PROVINCE DE GITEGA

- Date de publication : 27./10./2026
- Date d'ouverture des offres : 16./11./2026

1. Objet

LE CEFORE-RUSI, invite par le présent avis d'appel d'offres national ouvert, les soumissionnaires admissibles à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'exécution des travaux de construction d'une mini station-service au centre CEFORE RUSI, situé dans la commune de SHOMBO, province de GITEGA.

2. Financement du marché

Le marché sera financé par le Gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2026-2027.

3. Allotissement et délais

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un lot unique.
Le marché sera exécuté sur la Colline RUSI, Commune SHOMBO, Province GITEGA.

4. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par un avis d'appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont à réaliser dans un délai maximum de 5 mois.

5. Conditions de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'inéligibilité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultance d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Administrative et Financière du CEFORE-RUSI, tous les jours ouvrables de 8 h à 15h30 et à l'adresse suivante :
Cellule des Marchés Publics, Bujumbura, Université du Burundi, Campus Mutanga, Amphithéâtre du 11 Juin, Bureau N°7 sur présentation d'un bordereau ***de payement d'un montant de deux cent mille francs burundais (200 000fbu) d'achat du DAO dont cent mille à verser sur le compte CC 10003 du Trésor public ouvert à la BRB, l'autre cent mille francs burundais à verser sur le compte numéro 17060420101-11 de Centre de Formation Polytechnique et de Reconversion Professionnelle de RUSI (CEFORE –RUSI) ouvert à la BANCOBU.***

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à cette même adresse susmentionnée en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page.

7. Visite du site des travaux
Une visite guidée des sites des travaux est fortement recommandée ; elle sera organisée le…/…/2026.
La rencontre est fixée à 10h 00 au centre CEFORE RUSI, situé dans la commune de SHOMBO, province de GITEGA.

8. Présentation et date-limite de dépôt des offres

Les offres devront comprendre une garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission d'un montant de deux millions cinq cent seize mille dix francs de francs Burundais (2 256 010 Francs burundais).

Les offres devront être déposées au Secrétariat du centre CEFORE Rusi ou au bureau de liaison sis campus Mutanga, Amphithéâtre du 11 juin, Tél :…… au plus tard le16/11/2026 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP à l'adresse mentionnée ci-dessous :
Date et heure : le16/11/2026 à partir de 10 heures 30 minutes.
Adresse : Bureau du centre CEFORE RUSI, Zone RUSI, Commune SHOMBO, Province GITEGA.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Un procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture.

10. Validité des offres

Les offres demeureront valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite d'ouverture des offres.

Critères de qualification

A. Offre Technique

Les documents constitutifs de l'offre technique sont :

- La preuve d'Achat du Dossier d'Appel d'Offres avec inscription du numéro du DAO sur le bordereau de versement ou l'ordre de paiement ;
- La garantie bancaire de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres ;
- L'attestation de non-redevabilité pour soumission aux impôts et taxes en original délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) et en cours de validité aux plus trois mois à la date d'ouverture des offres ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire ;
- Une copie du certificat d'immatriculation fiscale (NIF). En cas de groupement, chaque entreprise doit présenter ce certificat et une copie du NIF du groupement est aussi exigée ;
- La copie du Registre de Commerce ;
- Une copie des statuts de l'entreprise (personnes morales) ;
- L'attestation de non-redevabilité en **original** délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité aux plus trois mois à la date d'ouverture des soumissions ;
- L'attestation du Tribunal du Commerce prouvant que le soumissionnaire n'est pas en faillite ou en liquidation en cours de validité aux plus trois mois à la date d'ouverture des soumissions ;
- Caution bancaire de soumission ;
- Acte d'engagement ;

B. Offre financière

L'offre financière sera constituée des documents ci-dessous :

- Le Bordereau des Prix Unitaires ;
- Le Devis quantitatif et estimatif (DQE) ;
- Acte de soumission
- Délai d'exécution

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents ci-dessus entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse. Toutefois, en cas de doute ou d'imprécision sur le plan administratif, il pourra être demandé à un soumissionnaire de répondre dans un délai de quatre (04) jours ouvrables à une demande d'éclaircissements sur base de l'article 183 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics du Burundi.

Fait à Rusi, le 23/10/2026

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS AU CEFORE-RUSI

Dr. Bonaventure DUSABE

